

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/10

24 août 1995

(95-2482)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>HONGRIE</u>
Nom de l'organisme à activité normative: Office hongrois de normalisation
Adresse de l'organisme à activité normative: Budapest, Üllői út 25. H-1091 Hongrie
Téléphone: (+ 361) 218 3011 Téléfax: (+ 361) 218 5125 Télex: 225723 normh
Courrier électronique:
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Elaboration de normes, application des normes européennes et internationales, certification, accréditation, vente du texte des normes et des publications connexes, enseignement
Date: 4 août 1995